

RAPPORT N° 03/4-99
au Conseil Municipal

OBJET

**PROTECTION DES SORTIES
DES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE MICHEL DEBRE
ET REFECTION DES RUES INDIANA, BRIDET ET BRUNET**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Situées dans le quartier du Chaudron, les écoles maternelle et primaire Michel Debré ont leurs sorties sur les Rues Indiana et Bridet. Fréquentées par des enfants, ces rues sont des passages obligatoires pour les transports publics desservant le secteur. Les sorties d'écoles ont besoin d'être réaménagées afin de sécuriser au maximum leur usage.

La Commune envisage de procéder à ce réaménagement ainsi qu'à des travaux d'enrobés sur la Rue Louis et Auguste Brunet, prolongeant la Rue Indiana.

Une consultation d'entreprises a été lancée dans ce sens.

Les interventions prévues vont être principalement les suivantes:

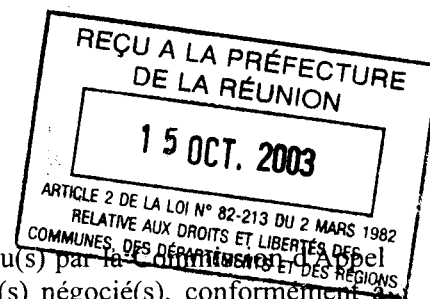
- réfection du corps de chaussée,
- réaménagement des carrefours,
- implantation d'un mini giratoire,
- aménagement de plateaux au droit des sorties avec système de «sas»,
- reprise ponctuelle de trottoirs avec réduction ponctuelle de la largeur de la voie.

Le montant global est estimé à 114 000 euros. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget principal (Chapitre 23 et Article 2315).

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet ;
- de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
- de m'autoriser à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), conformément à l'Article 35-1 du Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser la signature du marché par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 03/4-99
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

**PROTECTION DES SORTIES
DES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE MICHEL DEBRE
ET REFECTION DES RUES INDIANA, BRIDET ET BRUNET**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1992 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits aux Chapitre 23 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-99 présenté par le Maire, au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de protection des sorties des écoles primaire et maternelle Michel Debré, et de réfection des Rues Indiana, Bridet et Brunet.

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

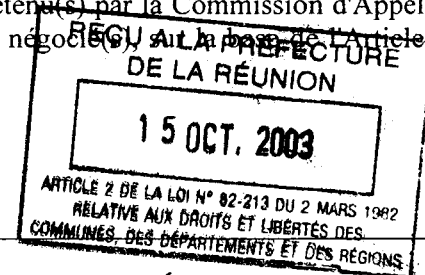
ARTICLE 3

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) en vertu de l'Article 35-1 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003



LE MAIRE

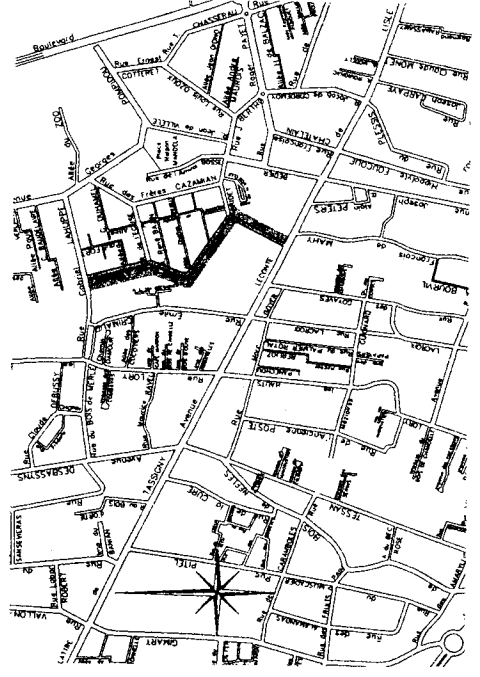
René-Paul VICTORIA



**PROTECTION DES SORTIES
DES ECOLES PRIMAIRES ET
MATERNELLE MICHEL
DEBRE ET REFECTION DES
RUES INDIANA, BRIDET ET
LOUIS et AUGUSTE
BRUNET**

**DIRECTION
GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
VOIRIE CIRCULATION
CELLULE MAITRISE D'OEUVRE**

Téléphone: 02 62 40 05 23
Fax: 02 62 40 07 18



Protection des sorties des écoles primaire et maternelle Michel
Dedre et réfection des rues Indiana, Bridet et Louis et
Auguste Brunet

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT DENIS
D.G.S.T.
Direction Voe / Circulation

